



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)

N° de la demande : 2013-0045
Demande : Catégorie C, sous-catégorie C.3.11 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Valtera
Numéro d'homologation : 29230
Matière active (m.a.) : Flumioxazine à 51,1 %
N° de document de l'ARLA : 2309015

Contexte

L'herbicide Valtera est homologué pour la suppression en prélevée des mauvaises herbes sur le soja, pour l'entretien des zones non cultivées au sol nu et en tant qu'aide à la récolte sur le haricot sec. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Valtera pour ajouter des allégations de suppression du kochia et de la vergerette du Canada aux doses indiquées sur l'étiquette sur le soja et pour l'entretien des zones non cultivées au sol nu.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques, ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'utilisation du produit.

Évaluation de la valeur

Des justifications scientifiques ainsi que des données provenant d'essais sur l'efficacité ont été soumises à des fins d'examen. Compte tenu du poids de la preuve, l'efficacité de l'herbicide Valtera appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette est acceptable pour la suppression du kochia et de la vergerette du Canada. L'ajout du kochia et de la vergerette du Canada sur l'étiquette de l'herbicide Valtera offre aux utilisateurs un outil efficace pour gérer la résistance des mauvaises herbes aux herbicides.

Conclusions

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Valtera afin d'ajouter les allégations de suppression du kochia et de la vergerette du Canada.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

- PMRA # 2264682: 2012, Value summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide – Addition of new weeds. Data Numbering Code: 10.2.3.3.
- PMRA # 2278161: 2013, AMENDED: Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide – Addition of New Weeds. Data Numbering Code: 10.2.3.3
- PMRA # 2278162: 2013, Appendix 1: Supporting information for value summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide – addition of new weeds. Data Numbering Code 10

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.